

## SAINT MARTIN D'ECUBLEI - COMPTE RENDU REUNION Séance du 3 mars 2025

Le conseil municipal s'est réuni le 3 MARS 2025 à 18h30, sous la présidence du Maire, Franck GAULTIER.

Présents : F. Gaultier - N. Mougel - R. Laurent - D. Marie - P. Bohin - D. Waeyaert - C. Tessier - B. Lebreton - C. Blondel - S. Benoit - D. Tirard.

Absent excusé : M. DUTEIL donne pouvoir à D. MARIE - P. THOUIN donne pouvoir à F. GAULTIER

Secrétaire de séance : Franck GAULTIER.

6 administrés ont assisté aux échanges du Conseil.

### ORDRE DU JOUR :

#### Etude de délégation complémentaire au Maire :

M. Le Maire réitère la voix de recours administratif d'un administré contre la commune. Suite à l'acceptation des deux parties, il informe que le Tribunal administratif de Caen a désigné un médiateur dans le litige qui oppose un administré à la commune. Après avoir lu le courrier de la préfecture, il demande que lui soit accordé la délégation 16° afin de défendre la Commune de St Martin d'Ecublei dans les actions intentées contre elle.

Le conseil municipal est favorable au recours de médiation et autorise le Maire à représenter la commune à l'unanimité. Au motif qu'il est préférable de tenter de régler le litige par le recours à la médiation proposé par le tribunal administratif de Caen N. Mougel, D. Marie, P. Bohin, D. Waeyaert, B. Lebreton, C. Blondel, D. Tirard, C. Duteil, S. Benoit n'accordent pas la délégation 16. Par contre F. Gaultier, R. Laurent et P. Thouin sont favorable pour accorder cette délégation au Maire. Enfin, C. Tessier s'abstient.

#### Vente d'herbe sur pied 2025 :

M. Le Maire rappelle que chaque année, il est proposé le fauchage de parcelles communales non cultivées et libres de bail pour une vente d'herbe sur pied. Il paraît opportun de proposer à tout candidat intéressé le fauchage des parcelles par un contrat saisonnier, permettant ainsi leur entretien. Il convient de définir les conditions d'octroi des parcelles et du contrat. Le CM décide que les parcelles seront proposées du 1 avril 2025 au 30 novembre 2025. Qu'une annonce sera passée dans la presse. Les plis devront être déposés au secrétariat. La meilleure offre sera retenue. En cas d'offres égales, le bénéficiaire sera celui qui a présenté sa proposition en premier.

#### Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente :

M. Le Maire informe le CM que, suite aux travaux de mise aux normes et d'extension de la cuisine de la salle polyvalente, il convient de mettre à jour le règlement d'utilisation des locaux par les locataires. Des groupes de travail se sont réunis en février 2025. Il donne lecture du nouveau règlement. Un vote est soumis : 12 voix pour F. Gaultier, R. Laurent, C. Tessier, B. Lebreton, D. Waeyaert, C. Blondel, D. Marie, P. Bohin, D. Tirard, P. Thouin, S. Benoit, M. Duteil. - N. Mougel s'abstient par principe. Les termes du nouveau règlement de la salle polyvalente sont acceptés à la majorité.

#### Transfert de crédit acquisition logiciel « ACTES" :

M. Le Maire remémore au CM que l'acquisition du certificat de signature « ACTES » pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avait été accepté le 25/11/2024 suite au devis de la Sté Berger-Levrault N° DV 0688985-1 (DETR en cours), puis modifié le 18/12/2024 date à laquelle un crédit de 2 500,00 € avait été inscrit au budget au compte 21838 (autre matériel informatique de la section investissement). Il s'avère que ce compte d'imputation est erroné, il convient de le modifier. Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité accepte l'imputation pour l'acquisition du certificat de signature au compte 2051 (licence de droits similaires), vote une ouverture de crédit de 2 500,00 € à ce même compte.

#### Etude devis évacuation eaux pluviales en rive de la D930 :

M. Le Maire informe qu'une riveraine, sis rive gauche route de Rugles, lui a signalé un souci d'eau stagnante devant son entrée. La commission voirie s'est rendu sur place avec le département. Présentation du devis Travaux de l'Iton d'un montant de 2 230 ,00 € HT soit 2 676,00 € TTC. Un second devis sera demandé à l'entreprise PINOT.

#### Etude devis élimination d'une pierre en rive de la D930

M. Le Maire informe le CM d'un problème d'évacuation des eaux de pluie et de ruissellement en rive droite de la RD 930, ces eaux inondent régulièrement le sous-sol d'un riverain. Les devis des Ets Pinot de la Ferté-en-Ouche et les Travaux de l'Iton de St-Ouen-sur-Iton sont présentés. Après délibération, le CM accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise PINOT N°D25/1024 du 22 Janvier 2025 pour un montant HT de 4 569,80 € soit 5 483,76 € TTC. Impute la dépense au compte 21538 (autres réseaux) et vote une ouverture de crédit de 5 485.00 € afin d'honorer la dépense.

## **INFORMATIONS DU MAIRE :**

- ⇒ Suite à une demande de la commune un comptage, afin de vérifier la vitesse des véhicules, a été mis en place sur la D664 au Mesnil par CD ORNE pour les périodes du 8 au 15 janvier 2025, puis du 22 janvier 2025 au 3 février 2025. Les résultats relatent qu'il n'y a pas d'excès de vitesse. La vitesse relevée durant ces périodes est largement inférieure à la vitesse maximale autorisée de 80 km /h.
- ⇒ Une réunion prévention routière est programmée le 15 mars 2025 à 10h00.
- ⇒ Prévoir le remplacement du moteur de volée cloche n°1 de l'église. Le devis BODET de mars 2024 dont le montant s'élève à 2 135,50 € HT – 2 562,60 € TTC sera réactualisé.
- ⇒ Suite à l'alerte fraude de Véolia, le flyer VEOLIA eau sera mis sur le site Campagnol.
- ⇒ Reçu rapport de contrôle des hydrants 31 bouches à entretenir. Le point sera fait avec Véolia.
- ⇒ Une réunion commission travaux est programmée mardi 11 mars 2025 à 14H30.
- ⇒ La commission patrimoine se réunira le 17 mars 2025 à 18H30.
- ⇒ Une administrée du Mesnil se plaint d'aboiements de chiens. M. Le Maire fait lecture à voix haute du contenu de son mail reçu en mairie.

## **TOUR DE TABLE :**

R. LAURENT : Demande à ce que l'on ne ferme pas la porte à l'aide pour endiguer la prolifération du frelon asiatique (préservation de la filière apicole, important et dangereux pour la population). Elle s'est rapprochée du GDS ORNE qui attend une réponse de financement auprès des « fonds verts » qui remplacerait les 33 % qui était financé par le Conseil départemental. Elle mettra le flyer GDS, pour le piégeage de printemps, sur le site Campagnol. Elle rend compte de la présentation de l'activité de la gendarmerie nationale, présentée par le capitaine Antony JAMES, à laquelle elle s'est rendue le 30 janvier 2025.

D. WAEYAERT : informe un trou en formation rue des châtaigniers. Pour quelle raison la voiture de la commune et la remorque ne sont pas dans le garage ?

Réponse du Maire : l'emplacement dans le garage est restreint. Comme vous le savez, l'employé communal fabrique une table Pique-nique en bois pour mettre sur le terrain communal. Il confectionne également l'abri bus de Boni. Dès que ces créations seront terminées, il est évident que les véhicules seront rangés dans le garage.

Quant à la question : qu'en est-il du TE61 ? M. Le Maire rétorque qu'il est en contact avec la Préfecture.

P. BOHIN : le tracteur d'un agriculteur déforme une bordure de terrain privé rue des Glycine, le début d'un chemin.

B. LEBRETON : Signale trou important rue de Landrière. Demande à ce que le chemin piéton au Mesnil soit surélever.

D. MARIE : Suite à la procédure de reprise par la commune des 21 tombes à l'état d'abandon, un procès-verbal sera rédigé en avril 2025. Il sera constaté si les concessions ont été restaurées ou sont restés en état d'abandon.

N. MOUGEL : demande à ce que l'arrière de la mairie soit entretenu.

Le Conseil s'est achevé à 21h05 - Prochaine séance est prévue le 24 mars 2025 préparation du budget.